6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

L'Égalité
DE ROUBAIX TOURCOING

6 PAGES 5 CENTIMES — Fondé en 1893

Téléphones : A LILLE N° 1.02, 22.82 — A ROUBAIX N° 3.28 — A LENS N° 0.52 — A DOUAI N° 412

ABONNEMENTS — Les abonnements sont reçus sans frais dans tous les Bureaux de poste. 3 mois / 6 mois / 1 an
Nord et Départements limitrophes ... 4 fr. 50 / 9 fr. / 18 fr.
Autres Départements ... 5 fr. 50 / 11 fr. / 22 fr.

NUMÉRO 5 CENTIMES

PUBLICITÉ — Les Annonces et Réclames sont reçues directement aux Bureaux du Journal et dans toutes les Agences de France et de l'Etranger.

Dimanche 30 Mars 1913

ASSEZ !

L'avez-vous contemplé et suffisamment admiré ce tableau de genre que les dépêches balkaniques nous apportèrent hier ?

D'un côté, le tsar Ferdinand de Bulgarie, venu par le premier train de Sofia pour entrer triomphalement dans Andrinople, au milieu de son brillant état-major. De l'autre, le vaincu, Chukri Pacha, attendant, silencieux et triste, parmi les ruines fumantes de la citadelle qu'il défendit héroïquement. Et comme Chukri-Pacha avait, en signe de soumission, remis son sabre à Ferdinand, celui-ci le lui avait rendu avec des paroles de pitié respectueuse et de consolation.

Là-dessus, les acclamations se mirent à retentir d'un bout à l'autre bout du monde civilisé. Quelle générosité dans la victoire ! Quelle admirable conduite envers l'ennemi vaincu, dont on admire le courage malheureux !

« Ce geste du roi Ferdinand, disait [illegible] grave feuille, est celui d'un soldat et d'un chrétien ! »

Cela c'est le beau côté, celui que des agences violemment turcophobes montrent à la galerie européenne, qui assiste impassible à l'écrasement méthodique d'un peuple qui a sa place dans l'histoire de la civilisation.

Voyons maintenant l'autre côté, le côté des répressions impitoyables, des cruautés inutiles, des violences sadiques, celui des atrocités chrétiennes en Orient.

Deux hommes seulement, deux écrivains qui sont en même temps des officiers de la marine française : Pierre Loti et Claude Farrère, ont osé le dévoiler, et un seul journal parisien, notre confrère « Gil Blas », a fait accueil à leurs récits.

Nous publierons demain, dans son intégralité, l'article de Claude Farrère et les témoignages qu'il invoque.

Qu'il nous suffise pour aujourd'hui de dire qu'il est maintenant avéré que des troupes bulgares et grecques ont crevé les yeux de prisonniers turcs ; — que des soldats ottomans, bénéficiant de la reddition de Salonique sous condition de la vie sauve, ont été lâchement assassinés dans le convoi qui les emmenait en Bulgarie ; — que des milliers de musulmans désarmés ont été massacrés au point qu'un officier français télégraphia qu'il avait compté 50 wagons de cadavres ; — que les soldats grecs ont pillé les cimetières et que les jeunes femmes et même les fillettes turques ont été violentées par les Bulgares ; — enfin que l'assassinat des êtres sans défense est de règle après chaque occupation.

Et l'Europe contemple, impassible !

Le refus, — qui serait risible si l'on avait le cœur à rire, — du Monténégro de débloquer Scutari, est un nouveau prétexte à l'arrêt des tentatives de médiation.

Pendant que les diplomates temporisent, les sauvages des Balkans s'apprêtent à conquérir — c'est-à-dire à détruire — Tchadaldja et Constantinople, et à capturer, — c'est-à-dire à exterminer, — les populations musulmanes d'Europe.

Ceux qui laissent faire, les puissances qui assistent avec une indifférence égoïste à ces infamies, sont aussi coupables et aussi méprisables que les assassins, les incendiaires et les profanateurs.

OPINIONS

L'ILLUSION DES EFFECTIFS

La première personne venue, sur le vu de la campagne menée par une partie de la presse, et surtout de la presse réactionnaire et nationaliste, vous dit : « Il nous faut le service de trois ans, c'est la mesure indispensable pour assurer le salut de la France ! » Si vous demandez à cette personne : « Pourquoi le service de trois ans vous paraît-il indispensable, alors que toute l'opinion avait accueilli avec joie le service de deux ans institué par la loi de 1905 ?

Instruit par la lecture des bons journaux de la presse patriotarde, votre interlocuteur vous répondra péremptoirement : « La loi de 1905 ne nous donne pas assez d'effectifs en temps de paix, il faut renforcer nos effectifs, et le seul moyen est de garder les hommes un an de plus sous les drapeaux ! »

Et voilà la conscience de l'honnête citoyen bien tranquille ; il n'en demande pas davantage, cette raison lui suffit, et il va attendre avec confiance le vote de la nouvelle loi qui doit porter nos effectifs en temps de paix au chiffre qui lui donnera toute sécurité. Mais si vous lui objectez que cette disposition n'augmentera pas d'un seul homme l'effectif de guerre, que c'est avec l'effectif de guerre qu'on fait la guerre, il vous répondra : « Oui, c'est vrai ! mais vous aurez sous les drapeaux un plus grand nombre d'hommes entraînés pour entrer en campagne. »

Pour trop de profanes, il n'y a d'hommes entraînés et prêts à entrer en campagne que ceux qui sont sous les drapeaux ; le reste, les réservistes, ce sont des bouche-trou, mais ce ne sont pas des soldats.

Or, cette mentalité est malheureusement celle d'un grand nombre de militaires, même d'un grade élevé, qui, malgré les leçons du passé, malgré tout, conservent cette secrète conception que l'armée de temps de paix est vraiment celle avec laquelle ils doivent faire la guerre.

La conscience publique est un mélange de [illegible] toutes les affaires militaires, [illegible] tout le monde [illegible], les [illegible] les plus dogmatiques, les [illegible] tionnelles sont les plus [illegible]. Tous les ans, après les grandes manœuvres, où les effectifs comportent un tiers ou une moitié de réservistes, il n'est pas assez de louanges pour prôner la vaillance, la résistance, la vigueur et l'endurance de nos troupes nationales, de ces réservistes qui sont le fond de notre armée, et qui, chaque année, font preuve des qualités les plus solides.

Et l'on se souvient encore de l'admiration sincère que nos troupes de grandes manœuvres ont provoquée de la part d'officiers étrangers impartiaux.

Au printemps, on passe des revues à Vincennes [illegible] troupes de la garnison de Paris à effectif de paix [illegible] dont la moitié au moins se compose de soldats de cinq mois et demi de service. Aussitôt, tout le monde les exalte, les déclare parfaits, merveilleux. — C'est du délire ! Un esprit rassis [illegible] fondamentales qui suivent :

1° Lorsque l'armée se mobilise et que les réservistes rappelés sont replacés sous le commandement de nos cadres actifs, ils font les soldats les plus résistants du monde, [illegible] une nation armée redoutable.

2° L'instruction militaire donnée aux jeunes soldats du contingent est achevée en quelques mois. La durée du service actif n'a nullement besoin d'être augmentée pour assurer au soldat la connaissance de son rôle dans le rang.

3° La fusion intime des noyaux actifs dans la masse de l'effectif de guerre constitué par les réservistes des plus jeunes classes peut s'effectuer de la façon la plus rapide et la plus satisfaisante sous la pression de cadres actifs instruits, bien dressés, ayant l'ascendant nécessaire pour inspirer la confiance et la foi patriotique dans le devoir.

Dans ces conditions, si j'étais député, je demanderais à M. le ministre de la guerre de nous faire savoir exactement, dans le cas où le vote de la loi de trois ans aboutirait, quel est l'emploi qu'il compte faire des nouvelles ressources mises ainsi à sa disposition. Une fois assuré, pour les troupes dites de couverture, un effectif renforcé voisin de l'effectif de guerre, ce qui va absorber environ trente mille hommes, que fera-t-on du reste ? On nous dit bien qu'il y a lieu de créer des formations nouvelles pour l'artillerie, pour le service aéronautique, etc. Admettons que ces besoins accessoires prendront au maximum cinq ou six mille hommes.

Voilà trouvé l'emploi — trente mille plus cinq mille — de quarante mille hommes environ [illegible] le contingent de troisième année [illegible] fera-t-on du reste ?

Le laissera-t-on dans les corps de troupes de l'intérieur ? Qui convaincra-t-on qu'il est utile pour repousser une attaque brusquée de l'Allemagne, d'avoir dans les régiments de Cahors, de Mont-de-Marsan, de Guingamp ou de Guéret vingt-cinq hommes de plus par compagnie d'infanterie ? A qui fera-t-on croire que le dressage des chevaux de la cavalerie sera mieux assuré, parce que les régiments de cavalerie de Montauban, de Libourne, de Niort ou de Pontivy auront chacun une centaine de cavaliers de troisième année en plus ?

Les gens avisés savent fort bien que les quelques hommes de troisième année qui seront maintenus dans ces garnisons perdront leur temps, ordonnances d'officiers, plantons, secrétaires, [illegible] ; une année de plus [illegible] pour assister à une séance de service en campagne, ils revivront toujours avec la même routine les mêmes banquets de bois, les mêmes poteaux [illegible], ils referont encore plusieurs fois les mêmes grand'haltes avec les mêmes repas froids consommés sur le bord des mêmes fossés ; ils auront attaqué ou tourné la même cote 180 avec le même thème tactique renouvelé et invariable, etc., etc. Leur éducation militaire et leur préparation à la guerre n'auront pas augmenté sensiblement, mais l'ennui et la routine auront peut-être porté atteinte à leur valeur morale.

Général X...

CHOSES ET AUTRES

LACOMBE A DES VAPEURS

— Vous m'avez fait appeler, monsieur ?

— Oui. J'ai quelques questions à vous poser. Vous continuez à affirmer que vous n'êtes pas l'auteur de l'assassinat commis à Aubagne sur la personne d'un maître d'hôtel ?

— Mille pardons, monsieur, vous confondez, [illegible]

— [illegible] pas l'habitude [illegible]

— Il ne s'agit pas de cela. [illegible]

— Mais...

— Il me débilite [illegible] pour la vie au grand air...

— C'est bon. J'ai donc votre aveu pour...

— Je souffre trop... Ça ne peut pas durer. Notez bien, monsieur, que je n'ai pas peur de la mort. Ça m'est tout à fait égal de mourir... Mais je veux mourir vite.

— Ducret pensait peut-être comme vous. Vous ne l'avez pourtant tué qu'après de longs pourparlers. Vous avez fait durer le plaisir.

— Peut-être. Mais j'ai mal aux nerfs, je vous le répète. Je ne peux pas me donner assez de mouvement dans ma cellule. Et puis, il y a la nourriture qui laisse beaucoup à désirer.

— A propos de nourriture, vous savez que la malheureuse femme de Ducret manque presque de pain.

— [illegible] monsieur... [illegible] Vous [illegible] pas savoir comment [illegible] telle épreuve à [illegible]

— [illegible] Vous êtes ici pour répondre à mes questions.

— [illegible], je suis très fatigué...

— [illegible] de l'expédition de Bezons ?

— [illegible] le temps d'en parler. En [illegible] l'infirmerie, ou bien...

— [illegible]

— [illegible] mettre en liberté provisoire.

[illegible] que parle le bandit [illegible] Lisez le [illegible] de son premier interrogatoire, [illegible] que la fantaisie avec laquelle [illegible] pleine de mesure. Et puis, [illegible] plus rien, sinon que les bandits [illegible] sont des individus extraordinairement [illegible]. Est-ce que nous n'apprendrons pas un de ces matins que Lacombe [illegible] petite femme à la mode, a des vapeurs !

GRIFF.

CHRONIQUE

Le Bon Diagnostic

Au ministère des finances où dans le wagon de [illegible] que, chaque matin, à Versailles, il prenait pour s'y rendre, M. Pédronneau, [illegible], imposant, répondait à qui s'informait de sa santé :

— Parfaite, Dieu merci ! C'est Mme Pédronneau qui se plaint. Avec les femmes, on n'est jamais tranquille.

Tranquille, il l'avait pourtant bien été, depuis près de dix ans de mariage. Rose et grassouillette, Mme Pédronneau n'avait jamais été incommodée par quoi que ce fût. Et voilà qu'elle souffrait du côté droit de l'abdomen. Voilà deux soirs que Pédronneau, en rentrant, la trouvait geignante, le visage défait.

— Nous allons voir un médecin, lui dit-il. Un bon ! ni un exploiteur, ni un idiot, comme tant de médecins. Demain, à Paris, je prendrai mes renseignements. Ça me peine de te voir ainsi. Et puis, quand on travaille toute la journée, comme moi, on a bien droit à une soirée de tranquillité.

Au lit, Mme Pédronneau fit tout ce qu'elle put pour dormir. Elle sommeillait enfin quand, allongé à côté d'elle, [illegible] :

— Parbleu, c'est le cassoulet qui t'a rendue malade. Je me suis toujours méfié des conserves. Tu te laisses influencer par la réclame, par les affiches. Toute cette cuisine en boîtes devrait être prohibée. Qui te dit que le lard n'était pas gâté ?

— Je souffrais déjà vendredi, objecta Mme Pédronneau, et c'est dimanche que nous avons mangé le cassoulet.

Le lendemain, au ministère, Pédronneau interrogea tous les chefs de bureau, ses collègues, tous les gens qu'il estima capables de lui indiquer un spécialiste de maladies abdominales très fort sans être trop cher.

Le soir, à Versailles, Mme Pédronneau [illegible]

— C'est l'appendicite !

[illegible]

Affligé de deux [illegible] Pédronneau [illegible] quelques marches [illegible] Surdam, feignant un oubli, il planta là Mme Pédronneau.

— Attends-moi une seconde.

Réintroduit par le valet, il fut reçu par Crodat avec une visible impatience.

— Mille pardons, docteur. Vous n'avez rien de particulier à me dire ?

— Que diable voulez-vous que je vous dise ?

— Je ne sais pas, moi... Ce que je [illegible] c'est que ma femme souffre...

— N'y aurait-il pas un peu de simulation ? Ne vous montrez pas trop compatissant. Tâchez, au contraire de la persuader qu'elle n'est pas malade.

En bas, dans le vestibule, Mme Pédronneau interrogea son mari avec une ironie soupçonneuse.

— Qu'est-ce que tu avais oublié ?

— De demander si nous devions revenir.

Cinq minutes d'auto, et l'on traversa le boulevard. Un Duval rayonnait.

— Dis donc, [illegible]

— Comment veux-tu que je mange ?

— Alors, tu ne manges pas.

— Reste à Paris, si tu veux. [illegible]

L'avant accompagnée [illegible] la même [illegible]

— Sois-je fidèle, [illegible]

En route, il plaisanta [illegible] au lit conjugal, [illegible]

Mais, un peu après minuit, [illegible] longées dissipèrent son profond sommeil.

— Encore ! s'écria-t-il.

— Oh ! que je souffre !

— Ah çà ! tu vas me fiche la paix [illegible] pas ? J'en ai assez, entends-tu ?

— Jules, tu n'es pas charitable.

— Il n'y a pas de Jules ! une gaillarde de trente-six ans qui piaule comme une gosse. Et cela pour un bobo. Oui, un bobo de rien du tout ! Je parle d'après un prince de la science. Tais-toi ! Veux-tu te taire ?

Elle eut peur ; elle étouffa ses plaintes.

Tout le lendemain encore, il lui sembla qu'une bête la mordait dans le ventre. En l'absence de son mari, elle pleurait, criait à son aise. Le soir, elle coucha dans la chambre d'ami. La tête dans l'oreiller, couvertures et édredon sur la tête, elle endura presque silencieusement le supplice.

Puis, un jour, une semaine, près d'une quinzaine s'écoula sans ou presque sans souffrance.

Pédronneau triomphait, riait, raillait.

— Qui avait raison, la Science ou Mme Pédronneau ?

Or, un matin, il fut réveillé en sursaut. Il y avait là, à côté de lui, comme une tigresse qui hurlait.

— Eh quoi ! tu recommences ? Tu n'as pas honte ? Un scandale à ameuter tout Versailles ?

Il l'avait saisie au bras, la secouait. Elle lui échappa, courut dans tout l'appartement avec des cris de fauve. Dans la blancheur de l'aube, le couple en chemise se démena.

— Mais qu'est-ce que tu as ?... disait Pédronneau. Voyons, ma poule, tu sais bien que je t'aime, que je voudrais te soulager... Ne fais pas tant de bruit, mignonne...

Dans son épouvante, dans son ahurissement, il ne comprenait pas la supplication de la malheureuse :

— Un médecin ! Un chirurgien !

On sonnait à la porte. Le concierge tremblant, venait voir. Il alla quérir Bachin, qui fit une piqûre à la morphine et dit :

— Il y a deux semaines que madame devrait être opérée.

Le modeste praticien, homme à la bonne flanquette, n'intimidait pas Pédronneau, qui répondit :

— Un de vos illustres confrères, le docteur Crodat, affirme que ce n'est pas l'appendicite.

— Illustre ou non, ce confrère se met le doigt dans l'œil. Il faut agir dès ce matin.

— Sans l'autorisation de Crodat ?

L'intervention eut lieu à l'hôpital. Mme Pédronneau [illegible]

[illegible]

ÉCHOS

ÉCHOS DU TRUST

[illegible]

LE GROS PRESIDENT

[illegible]

LES TOURS

[illegible]

Il ne reste qu'à assurer le fonctionnement régulier de ce service par les administrations départementales, et il est regrettable que certains départements ne soient pas encore en mesure d'appliquer les dispositions de la loi en vigueur, qui font du bureau ouvert une « obligation ». Cependant on peut citer en exemple un département du Poitou où il fonctionne depuis le 1er janvier 1905 dans les meilleures conditions et où les secours de premiers besoins, qui en sont l'annexe indispensable, avaient été organisés dès avant la loi.

A LILLE

Les Républicains chargés par la police du Maire

De graves incidents se sont produits, hier soir, sur la grand'place de Lille.

La foule qui criait : Vive la République a été terriblement brutalisée par les gendarmes aux ordres de M. Ch. Delesalle, maire, protecteur des Camelots du Roy.

Trente sept arrestations. - Charges au galop. - Des blessés. - La population indignée.

M. le Maire de Lille avait résolu d'empêcher le peuple de sa ville de protester contre la campagne des Camelots du Roy, [illegible]

M. le Maire de Lille [illegible]

[illegible]

Les Camelots du Roy ont pu manifester en paix, durant des semaines et des semaines autour des retraites militaires, crier : A bas la République ! Vive le Roy ! sans qu'aucune gêne en ait résulté pour eux.

Mais les ouvriers, lassés de leurs provocations, désireux d'en finir avec les insolences de ces petits gredins, et fiers, — il faut les en louer, — de crier : Vive la République ont été piétinés, meurtris, coffrés, de par les ordres de M. Ch. Delesalle, maire calotin de Lille.

[illegible]

Il importe de bien préciser ceci : C'est contre les Camelots du Roy, contre la Calotte devenue insupportable à Lille que la manifestation a été dirigée hier soir. Les cris de « Vive la République ! Hou hou la Calotte ! A bas les Camelots du Roy ! », le vieux chant ressuscité : « La Flamidienne », qui sonnèrent dans l'air de la Grand'Place avec une rude vigueur que l'on croyait disparue, montrent bien le caractère de la protestation du public.

C'est contre cette foule républicaine que M. Ch. Delesalle a mobilisé et lancé les forces qu'il avait à sa disposition. C'est contre la République, pour la Calotte, pour la propagande royaliste qu'il a donc fait charger ses flics !

On se demande jusqu'à quand ces agissements intolérables vont durer. La population reste outrée des incidents d'hier soir. [illegible] La faute [illegible]

Qui donc [illegible] en faveur des bons [illegible] ?

[illegible] Vive la République !

ALEX WILL.

Quinze mille Lillois paisibles gardés à vue par les gendarmes et la police

Lille, [illegible] nous venons d'en donner le rapide aperçu, le théâtre d'événements extrêmement regrettables et que les ordres du maire [illegible] ont provoqués.

On sait qu'un appel du Parti socialiste [illegible] la population à venir manifester [illegible] Camelots du Roy [illegible] sur la Grand'Place.

Les Camelots du Roy [illegible] affiches ou [illegible] si belles [illegible] les Camelots, [illegible] avaient [illegible] de vive la République [illegible] Vive l'armée ! [illegible]

[illegible] de se dérouler [illegible] hier soir, dans Lille.

Un président d'incidents, il le demande du [illegible] Lille, sans doute les troupes [illegible] à heures et demie [illegible] mesures [illegible]

[illegible] de cette étrange mesure.

[illegible] sonnée sur la Grand'Place [illegible] huit heures et demie du [illegible] troupes à cheval [illegible] calme par une véritable foule que l'on peut évaluer à environ 15.000 personnes.

[illegible] de nombreux agents de police placés sous les ordres du commissaire central, assisté des commissaires et inspecteurs, étaient venus se ranger la long de la Grand'Garde. D'autre part, dans la rue du Sec-Arembault, une compagnie de gendarmes à cheval, sous le commandement du capitaine Gallet et de l'adjudant Pioque s'étaient massés et occupaient toute la largeur de la chaussée. Il y avait encore une douzaine de gendarmes à pied, une nuée d'agents en civil, appartenant soit au service de la Sûreté, soit à la Préfecture et de la Brigade mobile.

A contempler tout cela on ne pouvait manquer de se demander ce qui pouvait bien nécessiter cet excessif déploiement de forces.

Naturellement, [illegible] peu de Camelots du Roy. A peine sept ou huit qui avaient cru [illegible] se réfugier sur les balcons [illegible] Action Française », ou dans le fond de la terrasse de certains cafés de la Place [illegible] demeurent prudents [illegible] ils ne sont plus au moins vingt contre un.

La retraite passe

Soudain, vers [illegible] on entendit au lointain le son des trompettes des cavaliers du train des équipages et du [illegible] chasseurs à cheval. Ceux-ci venant du boulevard de la Liberté se trouvaient à ce moment vers le milieu de la rue Nationale et se dirigeaient vers la Place.

Un grand remous se produisit dans la foule, mais aucun cri ne se fit entendre.

Bientôt la retraite arrivait sur la Grand'Place et entonnait une fanfare. Il était permis de croire à ce moment qu'aucune manifestation n'allait se produire, lorsque d'un balcon partirent ces cris : « Vivent les trois ans ! Vive l'armée ! »

Il n'en fallait pas davantage pour mettre le [illegible] poudres.

Pendant ce temps, la retraite qui d'après [illegible] forcée de coups de sifflets qu'accompagnèrent bientôt les cris de : « A bas les trois ans ! Vive la République ! »

Pendant ce temps, la retraite qui d'après le programme communiqué à la Presse, devait stationner sur la Place pour repartir ensuite, continuait son chemin, et disparaissant comme par enchantement par la rue de la Bourse, gagnait ensuite les rues Grande-Chaussée, des Chats-Bossus, etc., où d'ailleurs personne ne songea à la suivre.